

Club nautique de Lutry et Club nautique de Pully

Régates du "Mercredi" 2020

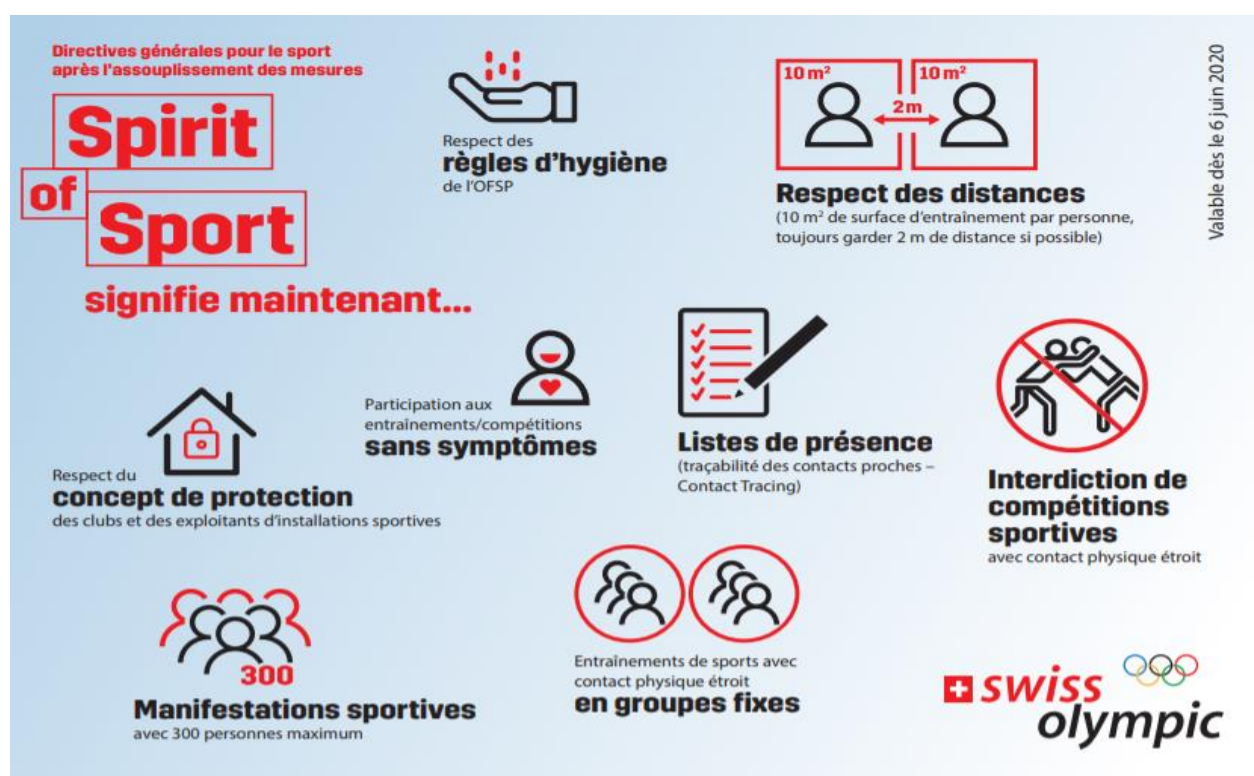
Avenant 3

Inscriptions :

L'avenant 2 est supprimé.

À partir du 6 juin 2020, il sera à nouveau possible de s'entraîner dans toutes les disciplines sportives, quelle que soit la taille du groupe. **Cela signifie que la règle des 5 personnes est supprimée.**

Les conditions cadres pour le sport élaborée par l'OFSP a élaboré s'applique.



Directives générales pour le sport après l'assouplissement des mesures

Spirit of Sport

signifie maintenant...

- Respect des règles d'hygiène de l'OFSP
- Respect des distances (10 m² de surface d'entraînement par personne, toujours garder 2 m de distance si possible)
- Respect du concept de protection des clubs et des exploitants d'installations sportives
- Participation aux entraînements/compétitions sans symptômes
- Listes de présence (traçabilité des contacts proches - Contact Tracing)
- Interdiction de compétitions sportives avec contact physique étroit
- Manifestations sportives avec 300 personnes maximum
- Entraînements de sports avec contact physique étroit en groupes fixes

Valable dès le 6 juin 2020

swiss olympic

Pully, le 3 juin 2020

Le comité de course
François Lehmann